

## COMMUNE DE SAINT JUST

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Mars 2021

**Présents** : Patrick LEVET – Catherine FLAMAND – Pascal PERREAUD – Renée ANDRE – Cathy CARON – Anne CHAURAND – Ramazan KARA– Daniel CROISY – Joëlle BAMPA - Christiane JOSSERAND - Audrey MARIE - Gabriel SUCHET.

**Absents** : Guy LABRANCHE – Emmanuel GRANGE– Laurent FELIX.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la pandémie COVID 19, il a été décidé que les réunions du CM se tiendront à la salle ROSEPOMMIER, afin de pouvoir respecter la distanciation physique recommandée. Ces dispositions ne peuvent pas être appliquées dans la salle du conseil en mairie, trop exigüe. En raison du couvre-feu à 18h et de l'absence de public, la réunion se tient à 20h en présence de Robert MAS journaliste au journal « Le Progrès ».

Francine devrait reprendre son travail le 29 mars 2021.

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur Gabriel SUCHET présente le compte administratif 2020 du budget communal. Les résultats sont les suivants :

Excédent de la section d'investissement	74 988.85 euros
Excédent de la section de fonctionnement	231 965.34 euros
Excédent global	306 954.19 euros

Monsieur le Maire quitte la salle pendant le vote. Sous la Présidence de Monsieur Gabriel SUCHET 2<sup>ème</sup> Adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2020 à l'unanimité.

#### **COMPTE DE GESTION 2020**

Monsieur Gabriel SUCHET 2<sup>ème</sup> Adjoint présente le compte de gestion 2020 du budget communal dressé par le comptable qui présente les mêmes résultats que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Vu le compte administratif 2020 du budget communal le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

Article 002 excédent reporté à la section de fonctionnement	: 231 965.34 euros
Article 001 excédent reporté à la section d'investissement	74 988.85 euros
Restes à réaliser dépenses section d'investissement	21 880 euros

## **BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu le compte administratif 2020 du budget communal, l'affectation des résultats, les inscriptions budgétaires proposées, le vote des 2 taxes

Le Conseil Municipal adopte le Budget Principal 2021 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 825 775 euros

Section d'investissement : 197 038 euros

## **VOTE DES 2 TAXES D'IMPOSITION 2021**

Les taux des impôts locaux actuels sont : 13.92 % pour le bâti et 37.37 % pour le non bâti.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter ces taux :

Pour le bâti : 14 % et pour le non bâti : 38 %

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **DELIBERATION CONVENTION JARDINS COMMUNAUX**

Au dernier conseil municipal avait été votée à l'unanimité la convention concernant la location des jardins derrière la mairie pour un prix de 40 euros par an. Etant donné que la serre et les réserves d'eau qui étaient prévues ne sont toujours pas sur le terrain, il a été décidé pour l'année 2021- 2022 l'application d'un tarif de 30 euros. A partir de février 2022 il sera de 40 euros.

## **TELEPHONIE MAIRIE présenté par Catherine FLAMAND 1<sup>er</sup> Adjoint**

Mme FLAMAND présente au Conseil Municipal l'achat et l'installation de matériel téléphonique pour tous les bâtiments.

C'est la société MACON COMMUNICATION qui a été retenue. Le montant s'élève à 6 575.44 euros HT soit 7 890.53 euros TTC.

Le montant des abonnements téléphoniques, fibre, Rosepommier et fax mairie s'élève à 316.60 euros TTC/mois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **TRAVAUX Rosepommier présenté par Pascal PERREAUD 3<sup>ème</sup> adjoint**

Rosepommier : la table de ping-pong sera bientôt installée

Les travaux du terrain de boules sont terminés, deux arbres ont été plantés, les potelets bois et deux bancs installés.

## **CCAS (ADAPA) présenté par Renée ANDRE 4<sup>ème</sup> adjoint**

Les ateliers MEMOIRE (en 2 groupes) vont commencer le 27 avril 2021 et se termineront en juin

Les ateliers APITAB commenceront en septembre.

## **CIMETIERE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs prestataires ont été sollicités pour la gestion du cimetière. La société 3 D OUEST a été retenue.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Pour information toutes les concessions ont été saisies sur un tableau excell. La stagiaire en mairie depuis un mois a fait ce travail.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les nouveaux tarifs pour les différentes sortes de concessions présentes dans le cimetière communal. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal fixe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 les tarifs suivants :

- Concession simple 2m<sup>2</sup> :            emplacement de 1m<sup>2</sup> : ½ Tarif  
  15 ans : 150 euros  
  30 ans : 300 euros
  
- Columbarium  
  15 ans : 450 euros  
  30 ans : 650 euros
  
- Caves urnes  
  15 ans : 250 euros  
  30 ans : 500 euros

## **URBANISME**

Les constructions continuent au lotissement les Ayes. Tous les lots sont vendus.

Les 5 lots du lotissement SCI la Chartreuse sont également tous vendus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Un service funéraire, la société PHILAE s'est installée 536 chemin du Petit Plan à ST JUST

A l'étude : une réunion s'est tenue entre M. le maire, 1<sup>er</sup> adjoint et la CA3 B, M. FLOCHON et Cabinet d'études pour la voie verte :

Projet retenu : en descendant de CEYZERIAT à gauche, puis à droite après le rond-point de ST JUST et traverse au feu puis à gauche jusqu'à la salle des fêtes de l'ALAGNIER.

5 mariages sont prévus à ST JUST en 2021

**Prochain conseil jeudi 29 avril 2021 20 H**